



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 8 mars – ECPAT & Défense des Enfants International Belgique

ÉTUDE SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DE MINEUR·E·S – TÉMOIGNAGES DE PROFESSIONNEL·LE·S DU TERRAIN

EN BREF

Combien de mineur·e·s sont exploité·e·s à des fins sexuelles en Fédération Wallonie Bruxelles ? Aussi incroyable que cela puisse paraître, il n'existe pas de statistiques fiables car pas d'outils de recensement systématique des cas.

Ce 10 mars 2023, l'association [ECPAT Belgique](#), en collaboration avec [Défense des enfants international \(DEI\) Belgique](#) publie une étude d'ampleur qui donne la voix aux travailleurs·euses de première ligne sur la thématique de l'exploitation sexuelle des mineur·e·s. 58 professionnel·le·s des secteurs associatifs et institutionnels (associations de terrain, police, Justice, Aide à la jeunesse...) ont témoigné lors d'entretiens et de focus groupes. En complément, 81 travailleurs·euses de centre psycho-médicaux-sociaux (PMS), de planning familial et de centres de prises en charge de violences sexuelles (CPVS) ont répondu à des questionnaires en ligne. L'étude sera présentée ce vendredi 10 mars sera disponible sur les sites web des associations le même jour.

Pour info : ce mercredi 8 mars à 14h, la Commission Traite des êtres humains présentera ses conclusions à la Chambre des représentants. [Elle est visionnable en direct en ligne.](#)

ABSENCE DE STATISTIQUES FIABLES

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), dans les pays à haut revenu, **72%** des cas d'exploitation de mineur·e·s seraient des cas d'exploitation sexuelle.¹ Si ces chiffres sont alarmants, **les statistiques officielles en Fédération Wallonie Bruxelles sont absolument incomplètes**, du fait de la nature opaque des pratiques, mais aussi du **manque de priorisation des autorités à investir les moyens nécessaires pour mieux les comprendre**. Plusieurs indices issus des constats de terrain permettent pourtant de dire que les quelques données existantes ne représentent **que la partie émergée de l'iceberg**, et que le phénomène est **en augmentation**. Parmi les participant·e·s qui ont répondu au questionnaire en ligne, **près de la moitié pensent avoir déjà fait face à des cas d'exploitation sexuelle de mineur·e·s** dans leurs organismes.

MANQUE DE FORMATIONS ET D'OUTILS DE RECENSEMENT SYSTÉMATIQUES DES CAS

Parmi les participant·e·s ayant répondu au questionnaire en ligne, une grande majorité (66%) des travailleurs·euses interrogé·e·s **ne se sentent pas capables de détecter un cas d'exploitation sexuelle** parmi les mineur·e·s qu'ils·elles accompagnent et plus encore (77%) **ne savent pas quelles démarches** entreprendre le cas échéant. Par ailleurs, plus de trois quart (86%) des personnes interrogées ont répondu **ne pas disposer de moyens ni d'outils de recensement** au sein de leur organisme.

« Nous sommes dépourvu·e·s au niveau des outils, que ce soit pour nos équipes ou bien nos victimes qui sont parfois aussi des auteur·trices. » - Centre d'accueil

PAS DE PROFIL TYPE

Les professionnel·les consulté·e·s s'accordent pour dire qu'il n'existe pas de « profil type » du/de la mineur·e sexuellement exploité·e : tous les genres, orientations sexuelles, classes sociales sont concernés. La plupart des cas recensés concernent des **filles** mais les **garçons et mineur·e·s LGBTQIA+** victimes ne sont probablement pas suffisamment détecté·e·s. Selon les répondant·e·s, les **mineur·e·s étranger·es** sont particulièrement vulnérables et d'autant plus exposé·e·s aux risques d'exploitation sexuelle depuis la crise de l'accueil.

« Ce sont de jeunes (...) qui sont violés ou violeurs. En individuel ou en groupe. Souvent lié au remboursement du parcours migratoire, sorte de chantage. Ils font aussi pression sur les familles (...), en envoyant des vidéos de violences via les réseaux sociaux pour qu'ils envoient de l'argent. » - Centre d'accueil, au sujet de garçons

Les professionnel·le·s indiquent aussi que les victimes sont de plus en plus jeunes, en général de 12 à 16 ans, avec des cas récents de très jeunes filles à partir de 11 ans.

¹ [UNODC GLOBAL REPORT ON TRAFFICKING IN PERSONS p.10](#)



« Ici, on est avec des jeunes filles qui sont de la préadolescence, mais qui ont déjà un bagage assez lourd. Et les appels qu'on a pour ce genre de public, c'est de plus en plus jeune. » - Association d'accueil de mineur·e·s

INVISIBILISATION

La crise du Covid-19 et les mesures qui ont été prises ont précarisé et isolé de nombreux·euses mineur·e·s. Depuis, les risques d'exploitation sexuelle ont augmenté et sont devenus de moins en moins visibles, car le **recrutement se fait davantage via les réseaux sociaux**.

« Pendant le Covid, le problème principal a été le développement de contenu pédopornographique, des nues envoyés sur les réseaux, puis un engrenage. Tellement de jeunes livré·e·s à eux·elles-mêmes. L'accès au net était le seul truc qui leur restait, dont diffuser et vendre des photos ou vidéos. » - Focus groupe de la police

« Snapchat, Instagram, TikTok... oui, elles sont approchées comme ça, elles discutent avec le garçon qui va séduire. », - Focus groupe de la société civile

BANALISATION

Certain·e·s mineur·e·s sont manipulé·e·s et adoptent alors un discours de banalisation de la prostitution, avec l'impression qu'ils·elles contrôlent leurs pratiques... Ce qui **rend leur accompagnement particulièrement compliqué**.

« Elles disent qu'elles gèrent, certaines exagèrent leurs actes sexuels, sont dans la provocation dans leur vocabulaire, elles sont dans la recherche d'attention avec nous. », centre d'accompagnement non mandaté

« Et puis il y a des fois où c'est beaucoup moins défini que ça et même pour elles la notion de consentement n'est pas claire : 'J'étais en fugue, il nous a donné à manger, bah je devais coucher.' », centre d'accompagnement non mandaté

RECOMMANDATIONS

Sur base de ces constats de terrain particulièrement alarmants, ECPAT Belgique et DEI Belgique recommandent en priorité :

- de mettre en place des **formations obligatoires** sur l'exploitation sexuelle et la traite des mineur·e·s pour tous les acteurs·trices de première ligne
- de systématiser des **outils de recensement** harmonisés et ventilés, au minimum aux niveaux de la police, de la justice et de l'aide à la jeunesse
- d'instaurer un **protocole clair** d'orientation et de prise en charge des cas d'exploitation sexuelle de mineur·e·s et d'améliorer le protocole existant concernant la traite.

DÉFINITIONS

- **Traite des êtres humains** : le fait de recruter, de transporter, de transférer, d'héberger, d'accueillir une personne, de prendre ou de transférer le contrôle exercé sur elle dans un but d'exploitation ([Code pénal belge, article 433](#)).
- **Exploitation sexuelle d'enfants/mineur·e·s** : un·e enfant est victime d'exploitation sexuelle lorsqu'il·elle est contraint·e de se livrer à une activité sexuelle en échange d'une contrepartie (tel qu'un gain ou bénéfice, ou la promesse d'un gain ou bénéfice) de nature pécuniaire ou sous la forme d'un avantage perçu par une tierce personne, l'agresseur·euse ou l'enfant lui·elle-même ([Guide de Terminologie pour la Protection des Enfants contre l'Exploitation et l'Abus Sexuels, Groupe de Travail Interinstitutionnel sur l'exploitation sexuelle des enfants, 2016](#)). Attention, l'exploitation sexuelle n'induit pas nécessairement des faits liés à la traite des êtres humains.

CONTACT PRESSE

Adèle Dachy, responsable communication de DEI Belgique au 0492/82.73.58.

L'étude complète sera disponible sur www.ecpat.be et www.dei-belgique.be vendredi 10 mars 2023.

Cette étude a été financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a mandaté EPCAT Belgique et DEI Belgique comme experts indépendants.



[Illustration : Laura Payen](#)